

**1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)****Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Elektroniker/ Elektronikerin für Betriebstechnik**

(1) dans la langue d'origine

**2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)****Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de  
Électronicien/Électronicienne pour la technique d'exploitation**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES**

- Réception d'installations électriques
- Conception de modifications et développements d'installations
- Installation et dégagement de postes de travail/chantiers
- Organisation de la mise en place des installations
- Surveillance du travail de prestataires de services et d'autres corps de métiers
- Montage et installation de systèmes de câblage, de lignes d'information et de lignes électriques, y compris les lignes d'alimentation générales
- Installation et mise en place de machines et de systèmes d'entraînement, y compris de composants pneumatiques/hydrauliques
- Assemblage et câblage d'appareils de connexion et de systèmes d'automatisation
- Programmation et configuration de systèmes, contrôle du fonctionnement et des dispositifs de sécurité des systèmes
- Surveillance et maintenance des installations, réalisation de contrôles réguliers
- Analyse de pannes, mise en œuvre de mesures immédiates et remise en état des installations
- Remise d'installations, explications du fonctionnement à l'utilisateur et fourniture de prestations de services
- Travail avec des documents également en langue anglaise, et communication également en anglais
- Affectation de personnels électriciens, dans le sens des dispositions pour la prévention des accidents
- Utilisation de systèmes informatiques, également pour les processus numérisés
- Application de la législation sur la protection des données et sur la sécurité des informations.

**4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)**

Les électroniciens/électroniciennes pour la technique d'exploitation travaillent notamment pour les fabricants d'installations de commande de processus industrielles, par exemple de commandes par programme enregistré ou d'installations de la technique de mesure, de commande et de réglage. Les entreprises d'installation électrotechnique qui montent des équipements techniques pour bâtiments ou les fournisseurs d'énergie proposent également des opportunités d'emploi.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**(\*)Explication**

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>   | <p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>   |
| <p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 354<br/>Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BAnz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>  | <p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien<br/>91 - 81 points = 2 = bien<br/>80 - 67 points = 3 = satisfaisant<br/>66 - 50 points = 4 = suffisant<br/>49 - 30 points = 5 = médiocre<br/>29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p> |
| <p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Gestionnaire de processus du secteur de la technologie de production certifié(e), Gestionnaire de processus du secteur électrotechnique certifié(e), Agent/Agente de maîtrise certifié(e) - spécialisation électrotechnique, Technicien/technicienne supérieur(e) (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées</p>   | <p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>  |
| <p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/Électronicienne pour la technique d'exploitation en date du 28.06.2018 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 896) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 16.05.2003 in der Fassung vom 23. Februar 2018), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° B1 du 05.09.2018) règlement modificatif en date du 15.02.2013 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 292) règlement modificatif en date du 07.06.2018 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 678)</p> |   |

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

|   |
|---|
| <p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>   |
| <p><b>Informations supplémentaires</b></p> <p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3,5 ans.</p> <p><b>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</b><br/>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. <b>Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :</b> Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p><b>Vous trouverez de plus amples informations sous:</b><br/><a href="http://www.berufenet.arbeitsagentur.de">www.berufenet.arbeitsagentur.de</a></p> <p><b>Centres Nationaux Europass</b><br/><a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p> |